



COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2010

Présents : MARIN Bernard, GRAS Bernard, BORNENS Patrick, PADAY Bernard, GUIGUE Jean-Marc, DUCLOZ Michel, GIRARD Serge, ANDRE Hervé, RIMBAUT Françoise, SENET Odile.

Absent excusé : BONELLI Rémy.

ORDRE DU JOUR :

- Transfert de crédits,
- Location d'un appartement communal,
- Salle Gilbert Clerc-Renaud : limiteur de sons,
- Conseil local en sobriété énergétique,
- Défense de la Maternité d'Aix-les-Bains,
- Demande de subventions FDEC 2011,
- Travaux Eglise et Route de Grésy : consultation d'entreprises,
- Aménagement sentier piétonnier Chemin de Champ Bardin,
- Modification et révision simplifiée PLU de la Commune de Saint Girod,
- Urbanisme,
- Questions diverses.

I - TRANSFERT DE CREDITS

Afin de pouvoir rembourser la caution versée par le locataire de l'appartement F2 de l'ancienne cure qui a résilié son bail, une somme de 140,00 € sera transférée du compte 2315/102 vers le compte 165 (dépenses d'investissement), les crédits inscrits au Budget Principal 2010 étant insuffisants.

II - LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL

A – DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Depuis le 1^{er} novembre 2007, les documents relatifs à la performance énergétique et aux risques naturels et technologiques constituent le dossier de diagnostic technique fourni par le propriétaire et annexé au bail lors de sa signature ou de son premier renouvellement. Depuis le 12 août 2008, le constat de risque d'exposition au plomb est également joint.

Afin de se mettre en conformité avec la loi, et dans le cadre de la signature d'un nouveau bail pour l'appartement F2 de l'ancienne cure, le Conseil municipal s'engage à faire réaliser ces diagnostics pour les deux bâtiments communaux destinés à la location et précise qu'un diagnostic amiante avait été réalisé en 1997 par la Société SOCOTEC.

B – SIGNATURE D'UN BAIL A LOYER DE SIX ANS POUR L'APPARTEMENT F2 DE L'ANCIENNE CURE

Suite à la résiliation à compter du 03 juillet 2010 du bail à loyer signé avec Monsieur LARNAUD Benjamin, Le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir à nouveau à la location l'appartement F2 de l'ancienne cure, dès sa vacance effective et après remise en état éventuelle.

Après examen de la candidature à la location de Mademoiselle Magali DA SILVA DE MATOS et Monsieur Guillaume ZANONE, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer avec ces derniers un bail à loyer de six ans,

- fixe le montant mensuel du loyer à trois cent trente-cinq euros (335,00 €) précisant qu'il sera révisable, chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice de Référence des Loyers (I.R.L.) du 3^{ème} trimestre.

III - SALLE GILBERT CLERC-RENAUD : LIMITEUR DE SONS

Le limiteur de sons DATEQ équipant la Salle Gilbert Clerc-Renaud est hors d'usage suite à un sinistre foudre. Les pièces défectueuses ont récemment été remplacées mais doivent être reprogrammées par une entreprise spécialisée. En ce sens, différents devis seront étudiés.

IV - CONSEIL LOCAL EN SOBRIETE ENERGETIQUE

Pour aider les habitants de la Commune à faire les bons choix afin de réduire leurs dépenses et participer ainsi à l'effort de développement durable, la Mairie proposera une séance de conseil en économie d'énergie personnalisé et gratuit un samedi du mois de septembre de 11 h 00 à 13 h 00 en Salle du Conseil Municipal.

Lors d'un entretien individuel avec un conseiller en sobriété énergétique, le demandeur pourra lui exposer sa situation, poser ses questions concernant les économies réalisables, les aides financières existantes, les énergies renouvelables...

V - DEFENSE DE LA MATERNITE D'AIX-LES-BAINS

Le Conseil Municipal décide de soutenir le Comité de défense de l'Hôpital public d'Aix-les-Bains pour le maintien de la maternité.

VI - DEMANDE DE SUBVENTIONS FDEC 2011

La date limite de dépôt des demandes de subvention pour la programmation 2011 du FDEC (Fonds départemental d'Aides aux Collectivités) est exceptionnellement repoussée au 30 septembre 2010 en raison de la refonte générale des aides d'investissement aux collectivités locales.

Les travaux liés à la voirie communale ne sont plus éligibles au FDEC mais relèveront d'un nouveau dispositif.

VII - TRAVAUX EGLISE ET ROUTE DE GRESY : CONSULTATION D'ENTREPRISES

La Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (D.D.E.A.) de la Savoie – Unité Territoriale d'Aix-les-Bains, dans le cadre de sa mission A.T.E.S.A.T. a été chargée par la Commune de Mognard de préparer les dossiers de consultations d'entreprises pour les

travaux de :

- rénovation du clocher et d'assainissement de l'Eglise,
- réfection de la Route de Grésy.

VIII - AMENAGEMENT SENTIER PIETONNIER CHEMIN DE CHAMP BARDIN

Des négociations sont toujours en cours avec les propriétaires indivis de la parcelle A 300 pour permettre l'aménagement d'un sentier piétonnier Chemin de Champ Bardin.

Pour ce faire et si la Commune ne parvient pas rapidement à un accord amiable avec les indivisaires, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) sera engagée.

IX – MODIFICATION ET REVISION SIMPLIFIEE DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE SAINT GIROD

Le Conseil Municipal ne souhaite pas émettre d'observations quant au contenu des deux dossiers de notification de la Commune de Saint-Girod relatifs à :

- la modification du P.L.U. pour permettre les installations de type serres et châssis liées à l'activité agricole dans un secteur spécifiquement créé dans la zone agricole inconstructible,
- la révision simplifiée ayant pour objet le classement en zone urbaine des parcelles classées en zone à urbaniser stricte, pour permettre l'implantation d'une école avec ses équipements annexes et d'une salle polyvalente, dans le secteur du chef-lieu impliquant une modification également du règlement du secteur correspondant.

X – URBANISME

A - DECLARATION PREALABLE :

- n° 073.158.10 C 5005 : M. ADAM Pascal, Route de la Combe-dessus, parcelle A 1835, 1836, 1832 et 1830, pour mise en conformité d'une volière et création d'une volière en bardage bois.

B - PERMIS DE CONSTRUIRE :

- PC n° 073 158 10 C 1001 : SCI MAR'LYN – M. e Mme BOGEY Gilles, ZAC Le Sauvage Lot n° 08, pour réalisation d'un bâtiment industriel,

- PC n° 073 158 10 C 1002 : M. PETRIER Nicola – ZAC Le Sauvage Lot n° 1, pour création d'un bâtiment industriel,

- PC n° 073 158 10 C 1003 : Sarl COUDURIER – ZAC Le Sauvage Lots n° 12 et 13, pour construction d'un bâtiment artisanal,

- PC modificatif n° 073 158 05 C 1005_01, Route de Maclin, parcelles A 1903, 1898, 1901 et 1482, pour modification et implantation assainissement, abaissement du niveau des garages, modification des logements (aménagement de 3 logements T3), modification de l'aspect extérieur (bardage horizontal (teinte chêne) dessus garages / menuiseries PVC-VR).

C – CERTIFICATS D'URBANISME (de simple information)

- n° 073 158 10 C 2001 : SCP GIROUD, JULLIAND, ARNOFFI-ROCHER, Notaires associés, parcelles A 1143 et 1144 lieudit Les Côtes,

- n° 073 158 10 C 2002 : Maître Jean-François LEFEVRE, Notaire, pour la parcelle A 2046, Lieudit Le Sauvage.

XI -QUESTIONS DIVERSES

POINTS NOIRS DES COLLECTES D'ORDURES MENAGERES

Le SITO A a rédigé un règlement de collecte mettant en place un certain nombre de dispositions permettant de résorber progressivement les problématiques liées à :

- à la sécurité : collecte de poste en marche arrière,
- la pénibilité : plateforme non aménagée (non roulante),
- la salubrité : poste en vrac.

Un seul point noir de tournées de collecte des Ordures ménagères a été recensé sur la Commune de Mognard. Il s'agit de la Combe-dessous, le camion-benne devant effectuer une marche-arrière dangereuse. Aucune solution satisfaisante ne se dégage parmi celles étudiées.

Fait à MOGNARD, le 22 juin 2010



B. MARIN
Maire de MOGNARD